

Parc national de la Réunion

Objectif 03: Conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

[...]

- **Mesure 3.2 – Accompagner l'évolution des pratiques existantes dans le respect de l'environnement**

En lien avec l'histoire des Hauts de l'île et de leur conquête progressive par l'homme, un certain nombre d'activités (pastoralisme bovin et caprin, cueillette, ...) et d'installations (maisons habitées, abris, refuges, aménagements...) existent dans le coeur du parc national antérieurement à sa création, ne bénéficient pas toujours d'un cadre légal et ont parfois pu échapper aux différents diagnostics conduits pour la création du Parc.

Compte tenu de la forte valeur patrimoniale des massifs, et de l'importance économique et culturel de ces situations, il y a lieu de poursuivre le recensement et d'accompagner si nécessaire une évolution de ces pratiques et des acteurs concernés dans la recherche de solutions innovantes. La valorisation et la transmission des savoir-faire traditionnels seront recherchées.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Identifier les pratiques incompatibles avec la préservation des milieux et leurs auteurs.
- Participer à l'élaboration d'un positionnement sur les bonnes pratiques partagé entre tous les acteurs concernés.
- Participer à la recherche de solutions alternatives, socialement acceptables et économiquement viables.
- Utiliser les outils répressifs en tant que de besoin.
- Informer et sensibiliser la population sur les effets dommageables de certaines pratiques.

Rôle des communes

- Participer à la sensibilisation des acteurs et de la population.
- Participer à la recherche de solutions alternatives et de foncier, principalement dans l'aire d'adhésion.
- Veiller à faire respecter la réglementation sur les espèces protégées à l'occasion des manifestations publiques (foires).

Autres acteurs opérationnels

- État (Préfecture et Sous-Préfectures, DAAF, DEAL), ONF, BNOI
- Chambre d'agriculture, SAFER, Fédération de chasse, Fédération de pêche
- Département

[...]

Page 77 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2864

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 11:21